Travail dissimulé

Par Ryana

Bonjour,
J'aimerais savoir s'il vous plaît mes propriétaires font faire des travaux dans l'appartement d'à côté par une entreprise non déclaré et qui travaille à des heures pas possible. Comment puis-je me défendre des nuisances sonores, qu'elles sont les heures où ils peuvent travailler et est-ce que je dois faire faire un dépôt de plainte où autre ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Que les travailleurs soient déclarés ou pas ne vous concerne pas.
Vous pouvez signaler les nuisances au bailleur par courrier RAR. S'il ne fait rien, appelez la police au moment des bruits.

Par Ryana

Bonjour,
Ça me concerne un peu vu le défilé de travailleurs au noir qui défile c'est inquiétant quand même.

Par yapasdequoi

inquiétant pourquoi ?
J'avais cru comprendre que ce sont les bruits qui vous posent problème ?
La réponse que j'ai donnée ne change pas qu'ils soient en règle avec l'URSSAF ou pas.

Par Isadore

Bonjour,

Je suis d'accord. Vous n'avez aucun moyen de vérifier le statut légal de ces salariés, et ce n'est pas votre rôle. Le fait qu'ils soient potentiellement victimes de pratiques illégales ne les rend pas plus méchants ou dangereux que les autres salariés.

Après s'ils travaillent réellement au noir, l'employeur aura plus d'ennuis si la police débarque, mais ce n'est pas votre problème.

Par Ryana

Bonjour,
Bien-sûr c'est le leur mais pour dire que si j'appelle pour des nuisances sonores il risque beaucoup plus si en plus je dénonce le travail dissimulé ou si il faut une main courante avec le nom de leur entreprise qui n'existe pas !!

Par Isadore

Bonjour,

Attention à ne pas faire de chantage, qui est un délit en menaçant de dénoncer leur employeur. Dénoncez-les si ça vous chante (mais attention à la dénonciation calomnieuse si vous vous trompez), sinon contentez-vous de vous plaindre du

bruit.

On vous a conseillé de signaler les nuisances au bailleur, et si ça ne suffit pas de faire intervenir la police.

Ne déposez pas une main-courante, mais une plainte pour le tapage si c'est nécessaire. Le reste la police s'en chargera avec l'URSSAF s'il y a lieu.

Par Ryana

Non pas de chantage du tout du tout.
J'ai déjà averti le bailleur qui risque de rien faire ça ne l'arrange pas. Du coup je vais faire comme vous dîtes d'appeler ou plainte. Merci pour l'info car c'est vraiment l'enfer cet appart !
Bonne soirée peut être à bientôt.